

Liberté Égalité Fraternité



Liberté Égalité

Direction générale de la cohésion sociale

Sous-direction des professions sociales, de l'emploi et des territoires Personne chargée du dossier :

David SOUBRIE Tél.: 01 40 56 85 21

Mél.: david.soubrie@social.gouv.fr

Le ministre des solidarités et de la santé La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion La ministre déléguée, chargée de l'insertion La ministre déléguée, chargée de l'autonomie

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région Mesdames et Messieurs les préfets de département

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé

CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N° DGCS/SD4/DGT/DGEFP/2020/179 du 09 octobre 2020 relative à la mise en place d'une campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du grand âge.

Date d'application : immédiate

NOR: **SSAA2027811C**

Classement thématique : professions sociales

Validée par le CNP, le 9 octobre 2020 - Visa CNP 2020-85

Document opposable: non

Déposée sur le site Légifrance : oui

Publiée au BO : non

Catégorie : mise en œuvre des réformes et des politiques publiques comportant des objectifs, orientations ou calendrier d'exécution.

Résumé: les besoins en recrutement dans les établissements accueillant les personnes âgées (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), résidences autonomie...) et les services d'aide à domicile pour personnes âgées, exacerbés par la crise sanitaire, nécessitent la mise en place rapide d'une campagne_d'urgence de recrutement sur les métiers du grand âge « un métier pour nous » et la mobilisation rapide du service public de l'emploi et de l'ensemble des acteurs concernés.

Mention Outre-mer : application en l'état de la circulaire.

Mots-clés : COVID, recrutement des établissements et services médico-sociaux (EHPAD, résidences autonomie et service d'aide à domicile).

Diffusion: établissements et services médico-sociaux (ESMS), préfectures, DIRECCTE, DRJSCS, conseil départemental, Pôle Emploi et ses missions locales.

La crise sanitaire liée à la covid 19 a conduit à un investissement remarquable du personnel des établissements accueillant les personnes âgées (EHPAD, résidences autonomie...) et des services d'aide à domicile pour personnes âgées ainsi que des services de soins infirmiers à domicile. Elle a également exacerbé les besoins dans un secteur confronté depuis plusieurs années à des difficultés de recrutement très importantes qui devraient s'accroître dans les années à venir avec des besoins estimés à 350 000 personnes à recruter d'ici à 2025 compte tenu de l'évolution démographique.

De premières mesures ont déjà été mises en œuvre, comme la revalorisation des rémunérations des personnels en EHPAD récemment actée dans le cadre du Ségur de la santé. Afin d'apporter des solutions ambitieuses et globales, un travail est actuellement en cours pour élaborer un plan d'ensemble destiné à renforcer l'attractivité des métiers du grand âge, en mobilisant tous les leviers disponibles (rémunération, conditions et qualités de vie au travail, lutte contre la sinistralité, communication pour revaloriser l'image de ces métiers...). Ce plan s'appuiera notamment sur les préconisations du rapport rendu par Myriam El Khomri en octobre 2019, à l'instar d'un appel à projet sur la mise en place de plateformes d'accompagnement sur les métiers du grand âge qui sera lancé prochainement. Ces propositions seront par ailleurs complétées et enrichies dans le cadre du « Laroque » de l'autonomie qui sera lancé dans quelques semaines.

Cela étant, le rebond épidémique et l'inscription de la crise sanitaire dans la durée imposent de mobiliser dès à présent tous les leviers envisageables pour aider les employeurs d'une part à trouver des renforts en ressources humaines permettant de faire face à des besoins ponctuels et d'autre part à recruter des personnels dans la durée.

Afin de **faire face aux besoins ponctuels en ressources humaines** dus à la crise sanitaire, nous vous rappelons que de nombreuses actions sont mises en place :

- la mobilisation de la réserve sanitaire et du service sanitaire des étudiants en santé;
- des plateformes de renfort en ressources humaines (RH) régionales pilotées par les agence régionales de santé (ARS) et la plateforme nationale « renfort RH » pour des mises à disposition ou des contrats à durée déterminée (CDD) de tout type de professionnels intervenant dans les établissements de soins ou des établissements et services médicosociaux (soignants, non soignants, cuisiniers, personnels administratifs...): https://renfortrh.solidarites-sante.gouv.fr/;
- un vivier de directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux volontaires mobilisés par le Centre National de Gestion (CNG) qui peuvent se signaler auprès du CNG (https://www.cng.sante.fr/mobilisation-directeurs) qui se charge de l'appariement sur demande (cng-bureau.dh@sante.gouv.fr);
- la mobilisation des étudiants en santé, infirmiers et aides-soignants et des étudiants en travail social pour des stages;
- la mobilisation de missions de service civique en ESMS, dans la continuité des annonces du plan de relance (100 000 missions supplémentaires d'ici 2021, dont 20 000 d'ici fin 2020) ;
- la plateforme de mobilisation de bénévoles https://ieveuxaider.gouv.fr :
- les forfaits incitatifs rémunérant les médecins et infirmiers libéraux en EHPAD ont été prolongés jusqu'à la fin de l'année 2020 et ces professionnels peuvent venir renforcer les équipes.

Cependant, compte tenu de l'urgence et des besoins il nous faut aller beaucoup plus loin. C'est pourquoi nous vous demandons de mettre en place sur l'ensemble du territoire une campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du grand âge « un métier pour nous ».

Dans un contexte de baisse d'activité qui entraîne des pertes d'emploi dans le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, la sous-traitance en aéronautique par exemple, l'objectif est de capter ces viviers de professionnels ainsi que tout demandeur d'emploi, y compris les personnes éloignées de l'emploi lorsque cela est possible. Il s'agit de les recruter rapidement, notamment sur les métiers en tension d'aides-soignants, d'accompagnants éducatifs et sociaux et d'auxiliaires de vie, ainsi que sur des fonctions d'aide à la personne, dans les EHPAD, résidences autonomie et services à domicile.

Pour ce faire, nous vous demandons de mettre en place – si elle n'existe pas encore – une organisation locale en vous appuyant sur le service public de l'emploi qui devra permettre de recenser les besoins de recrutements (par un contact direct avec les employeurs), d'identifier les viviers potentiels pour y répondre et de formaliser les modalités concrètes d'accompagnement vers l'emploi : emplois directs, alternance, contrats aidés (notamment les parcours emplois compétences particulièrement adaptés pour un secteur offrant de nombreuses perspectives professionnelles) ou formations rapides permettant ensuite un accès à l'emploi.

Nous vous demandons de réunir au niveau régional ou départemental avant le 10 novembre, si vous ne l'avez déjà fait, l'ensemble des acteurs que vous jugerez pertinents, pour apporter des solutions rapides au secteur du grand âge : les employeurs, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), Pôle Emploi ainsi que les missions locales, le secteur de l'insertion par l'activité économique si besoin, les départements du fait de leurs compétences sur le champ médico-social et en matière d'insertion et la région qui aura un rôle à jouer pour la mobilisation des dispositifs de formation déjà existant (Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), instituts de formation d'aides-soignants (IFAS), instituts régionaux du travail social (IRTS) et établissements de formation au travail social (EFTS)) ou la mise en place de formations ad hoc. Ces dernières pourront également intervenir au titre de leurs missions de développement économique ou sur des dispositifs destinés à renforcer la mobilité géographique des candidats potentiels sur ces métiers.

Pôle emploi pourra notamment mobiliser son offre de services pour :

- Recenser et faire connaître les besoins précis en recrutement des employeurs du secteur et utiliser les outils à disposition pour renforcer la visibilité des offres d'emploi ;
- Identifier les candidats potentiels susceptibles d'être intéressés, notamment dans des secteurs confrontés à une baisse d'activité mais avec des compétences potentiellement utiles au secteur du grand âge comme par exemple l'hôtellerie, et leur faire découvrir ces métiers, notamment en organisant des rencontres en agences ou à distance;
- Mettre en place des parcours d'accompagnement intégrant notamment des périodes d'immersion, pour s'assurer de l'intérêt des candidats, et d'assurer le lien avec les offres de formation existantes sur les territoires pour leur permettre d'acquérir les compétences attendues :
- Plus globalement, communiquer auprès du grand public sur les besoins de recrutement du secteur.

L'association des opérateurs de compétences (OPCO santé, UNIFORMATION, OPCO des entreprises de proximité), de l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) et du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) devra également permettre de bien identifier les besoins et aider, en complément des dispositifs des régions, à la définition de formations spécifiques rapides et de leur cofinancement.

De nombreuses initiatives de terrain pertinentes sont dès à présent mises en place sur différents territoires. A titre d'exemples, sachant qu'un recensement est actuellement en cours, notamment via Pôle emploi :

- dispositif de recrutements d'aide à domicile dans le Finistère de personnes licenciées dans le secteur de l'agroalimentaire recrutées comme auxiliaires de vie par des services à domicile pour personnes âgées, moyennant un tutorat individuel par des auxiliaires de vie déjà en poste;
- dispositif de formation de demandeurs d'emploi de longue durée sur les métiers d'agents de soins en EHPAD dans le Loir-et-Cher avec des journées portes ouvertes en EHPAD pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), assorti d'une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) ou d'un stage d'immersion suivi d'une formation de 10 semaines aboutissant à une certification professionnelle débouchant sur un contrat de travail de 6 mois minimum dans l'un des établissements partenaires du projet.

Cette campagne de recrutement d'urgence va par ailleurs préfigurer des actions collectives qui pourront ensuite, si elles démontrent leur efficacité, être pérennisées. La capacité à fournir au secteur des professionnels qualifiés en nombre suffisant est un des chantiers majeurs pour offrir à nos aînés l'accompagnement de qualité qu'ils sont en droit d'attendre.

Le secteur du grand âge a en outre l'avantage de pouvoir offrir des emplois à des personnes peu qualifiées tout en leur ouvrant des perspectives d'évolution professionnelle dans la durée.

La direction générale de la cohésion sociale et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle seront chargées du pilotage de ce plan.

Vous nous rendrez compte avant le 15 novembre (<u>campagneurgenceautonomie@sante.gouv.fr</u>) des dispositions prises pour la mise en œuvre de cette campagne de recrutement.

La ministre del la santé,

Clivier VERAN

La ministre del l'insertion

La ministre déléguée, chargée de l'autonomie

La ministre déléguée, chargée de l'insertion

La ministre déléguée, chargée de l'insertion

Brigitte BOURGUIGNON

Brigitte KLINKERT